

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 05 novembre 2014.

Étaient présents :

Mmes Bouchart, Goube, MM. Andriès, Boussemart, Detournay, Dissaux, Houssin,
Lefebvre, Méquignon, Parent, Schepman, Verdonck, Waymel.

Étaient excusés :

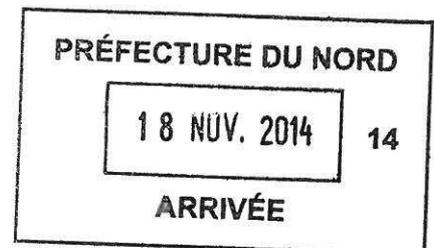
MM. Bruneel, Cambien, Douez, Lefait, Leroy, Pauron, Plouy, Vandevoorde.

Vu le rapport n° 21-14

DECIDE

- d'attribuer à M. Joël ESPY, Payeur Départemental du Nord, l'indemnité de conseil
dans les conditions définies par l'arrêté ministériel du 12 juillet 1990 et au montant
maximum fixé par les articles 4 et 6 dudit arrêté ;

- d'autoriser l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit aux articles
6225, 6451, 6453, 6336 et 6456 du budget du syndicat.



VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 17 NOV. 2014

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX